

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 07 avril à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Modane sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 1^{er} avril 2021.

Présents : Jacques ARNOUX, Maurice BODECHER, Stéphane BECT, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Stéphane BOYER, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Eric FELISIAK, Christian FINAS, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Laure MAURETTE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Christian CHIALE, Fabienne CLARAZ-BONNEL, Humberto FERNANDES, Marc KONAREFF, Karin THEOLIER.

Procurations : Humberto FERNANDES à Natacha BRENIER.
Karin THEOLIER à Yann CHABOISSIER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 25

Madame Natacha BRENIER a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, expose à l'assemblée la nécessité d'approuver les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2021 afin de financer le budget primitif principal 2021.

Il rappelle que les taux 2020 de la CCHMV étaient les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 11.31 %
- Taxe foncière (non bâti) : 96.58 %
- Cotisation foncière des entreprises : 19.06 %.

Il propose à l'assemblée de maintenir les taux d'imposition.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu la proposition de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve**, pour l'année 2021, les taux d'imposition des taxes directes locales dans les conditions suivantes :

Taxe foncière (bâti) : 11.31%

Taxe foncière (non bâti) : 96.58 %

Cotisation foncière des entreprises : 19.06 %.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 073-200070340-20210407-2021_69-DEprésente

- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assig
délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 12 avril 2021.

Le Président
Christian SIMON

